

RAPPORT ANNUEL 2000

RÉSUMÉ



L'OBSERVATION DES PHÉNOMÈNES RACISTES ET XÉNOPHOBES ET DE L'ANTISÉMITISME AU SEUIL DU NOUVEAU MILLÉNAIRE

La première année de ce nouveau millénaire a vu l'Europe franchir un cap crucial dans les efforts qu'elle déploie pour garantir l'égalité entre tous ses citoyens, sans distinction de leur race, de leur origine ethnique ou de leur croyance. L'adoption d'une législation fondée sur l'article 13 du traité CE a permis d'instaurer des normes communes de protection contre toute forme de discrimination dans l'ensemble de l'Union européenne. Pour la première fois, ceux d'entre nous, citoyens européens, qui appartiennent à une minorité ethnique, bénéficieront d'une protection légale contre toute forme de discrimination, quel que soit leur lieu de travail, de résidence ou leur destination de voyage dans l'Union européenne.

L'EUMC a pour vocation de promouvoir l'intégration. Nous souhaitons favoriser la compréhension de la diversité et contribuer à accroître et à approfondir notre culture des droits de l'homme, qui imprègne les principes de base de l'Union européenne et constitue pour la diversité un cadre pratique propice à son épanouissement. Nous disposons à présent des outils nécessaires à l'application de ces droits dans une optique intégrationniste, dans le prolongement de notre histoire qui a vu se répéter, de millénaire en millénaire, de nombreux mouvements migratoires et se produire d'innombrables brassages de populations. L'Europe ne peut se permettre d'abandonner certains groupes à leur destin. L'unification européenne a pour visée première de réunir différents groupes d'individus et de leur garantir le bénéfice de droits égaux. A nous de veiller à ce que cette intégration se fasse sans oublis ni omissions.

Bob Purkiss
Président

Beate Winkler
Directrice

LA SITUATION DANS LES ÉTATS MEMBRES EN 2000

INTRODUCTION

Le principal objectif de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC) est de fournir à la Communauté et à ses États membres des informations objectives, fiables et comparables au niveau européen sur les phénomènes du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme, afin de leur offrir le soutien nécessaire pour la définition de mesures ou d'actions dans le cadre de leurs compétences respectives.

Il convient encore d'établir des définitions et des critères communs pour l'élaboration des statistiques et rapports officiels d'incidents racistes dans les États membres afin de rendre les données plus comparables et d'aborder de manière uniforme différents aspects du racisme au sens large, tels que les paroles haineuses et la violence motivée par le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme.

Les informations utilisées pour la rédaction du Rapport annuel 2000 proviennent de sources tant officielles que non-officielles, allant des projets de l'EUMC aux publications officielles des institutions de l'UE, en passant par des publications gouvernementales, des études scientifiques et des rapports d'ONG. De plus, des informations provenant des Nations-unies, du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales ont également été prises en considération.

ACTES DE RACISME ET DE DISCRIMINATION

L'EUMC s'appuie sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ratifiée par tous les États membres de l'UE, pour décrire les actes de racisme et de discrimination basés sur des motifs raciaux, ethniques, culturels et religieux. Cette définition large recouvre "toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la 'race', la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique".

VIOLENCE ET CRIMES RACIAUX

Les définitions et les modes d'enregistrement des crimes racistes varient d'un État membre à l'autre. En Belgique, au Danemark, en Grèce, en Irlande et au Portugal, les crimes et délits raciaux ne sont pas enregistrés en fonction de leur motivation. Bien que les modalités de définition et d'enregistrement diffèrent, la majorité des États membres dressent des statistiques annuelles concernant les crimes raciaux.

Pour l'année 2000, des augmentations substantielles des niveaux de violence raciale, d'attaques antisémites et de menaces et d'intimidations racistes ont été signalées en France, en Allemagne, en Espagne, en Suède et au Royaume-Uni.

En Allemagne, la proportion de crimes racistes a augmenté de 33% par rapport à 1999, tandis qu'au Royaume-Uni, les actes de violence raciale et les agressions raciales ont doublé au cours de la période 1999-2000.

Des organisations internationales et nationales de défense des droits de l'homme ont recensé des exemples d'actes de violence raciale à l'encontre d'individus dans un grand nombre des 15 Etats membres de l'UE. L'émeute qui a eu lieu, au début de l'année 2000, dans la localité d'El Ejido, à Almeria (Espagne), au cours de laquelle des centaines de villageois espagnols ont attaqué la population immigrée d'origine marocaine, a été l'une des plus graves manifestations de violence raciale de cette année. Les troubles ont duré quatre jours et la police a été critiquée pour sa passivité.

Les statistiques officielles en matière de crimes raciaux sont mises en cause par les organisations de défense des droits de l'homme de certains États membres. En Italie, en Espagne et en Allemagne, le nombre de cas relevés par la police est largement inférieur au nombre mentionné dans les statistiques compilées par les ONG. Ainsi, les ONG italiennes ont enregistré 259 meurtres racistes entre 1995 et 2000, alors que la police italienne n'en a recensé aucun. Pour ce qui est des attaques racistes, les statistiques des ONG italiennes font état d'un nombre de crimes dix fois plus élevé que les statistiques officielles. En Allemagne, les ONG ont enregistré cinq fois plus de meurtres racistes que la police. En Espagne, les ONG ont enregistré quatre fois plus d'attaques racistes que les autorités de la police.

Certains États membres, disposent d'une abondante documentation sur des faits de propagande raciste ou d'" incitation à la haine contre des minorités ethniques " suivis par les autorités de la police. Ainsi, en Allemagne et en Suède, le nombre de délits de propagande est très élevé. En ce qui concerne ces délits, la tendance est à la hausse.

CRIMES PERPÉTRÉS PAR DES EXTRÉMISTES NÉONAZIS ET DES MEMBRES DE L'EXTRÊME-DROITE

Il semble que les crimes racistes perpétrés par des organisations néonazies et les groupes qui les soutiennent ont connu, en 2000, une augmentation en Finlande, en Allemagne, en Espagne et en Suède. Toujours en 2000, ces crimes auraient gagné en gravité et en violence en Finlande et en Suède, et de nouvelles études montrent que les organisations néonazies initient de plus en plus leurs activités au niveau local . L'Espagne est confrontée à une augmentation rapide du nombre d'adhérents aux organisations néonazies ainsi que des constats d'utilisation de l'internet à des fins agressives. Le nombre de sites web a plus que doublé en Allemagne de 1999 à 2000 et, en 2000, la scène musicale allemande serait encore davantage devenue un lieu de rassemblement pour les groupes de l'extrême droite.

Les organisations antiracistes ont encore exprimé leur préoccupation devant le fait qu'au Danemark, une station de radio néonazie a continué de jouer un rôle de support de propagande et de moyen d'agitation pour le mouvement néonazi international.

DISCRIMINATION FONDÉE SUR LA RACE, LES ORIGINES ETHNIQUES, LA CULTURE ET LA RELIGION

Tous les États membres établissent des rapports concernant la discrimination, mais les systèmes d'enregistrement des actes de discrimination varient d'un État membre à l'autre. Dans les États membres où les actes de discrimination sont relevés par des institutions spécialisées, le nombre de plaintes tend en général à augmenter. Pour ce qui est des autres États membres, les informations en matière de discrimination ont été fournies par des organisations de défense des droits de l'homme et des chercheurs académiques.

Dans tous les États membres, la majorité des plaintes concernent la discrimination sur le marché du travail, en matière d'emploi et d'activité professionnelle. Outre le nombre de plaintes, les statistiques du chômage pour les immigrés et les minorités peuvent constituer de précieux indicateurs pour déterminer s'il y a discrimination. Les chômeurs sont généralement beaucoup plus nombreux parmi les immigrés et au sein des minorités que chez les nationaux, comme le rapportent les Pays-Bas et la Finlande en 2000. Les actes de discrimination à l'égard des immigrés bénéficiant d'un niveau élevé d'instruction font l'objet d'une certaine attention.

En 2000, la situation des immigrés en situation illégale et des Roms a bénéficié d'une attention particulière. La situation des immigrés et des Roms et le traitement dont ils font l'objet sur le marché de l'emploi et du logement sont qualifiés d'inhumains par les organisations de défense des droits de l'homme dans leurs rapports sur la Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne. Des cas alarmants de même nature ont été signalés au Portugal, concernant des immigrés (légaux et illégaux) originaires des anciennes colonies africaines. Des actes de discrimination à l'égard de voyageurs ont été signalés dans plusieurs régions en Irlande.

Des cas ont été également signalés, dans le secteur de l'enseignement, d'enfants et d'adolescents issus de certains groupes minoritaires, en particulier des Roms, qui étaient totalement privés d'enseignement ou qui connaissaient un taux de décrochage scolaire élevé, et ce dans plusieurs États membres. En 2000, de tels cas ont été signalés au Danemark et en Espagne. Un exemple désormais classique de discrimination à l'égard des musulmans est celui des femmes (des enseignantes comme des élèves) portant le foulard, qui représentent toujours une source de préoccupation en Allemagne.

Le refus de laisser entrer des immigrés dans des restaurants et des clubs constitue une forme de discrimination qui a bénéficié, en 2000, d'une grande attention dans les États membres, et notamment en France, en Finlande et aux Pays-Bas.

Des traitements discriminatoires à l'égard d'immigrés et de prostituées issus d'anciennes colonies ont été signalés au Portugal, mais ils représentent également une source de préoccupation dans d'autres États membres.

La discrimination à l'égard des immigrants illégaux intervient dans tous les secteurs sociaux. Leur situation irrégulière les prive des avantages sociaux. L'exclusion des soins de santé en particulier inquiète les organisations de défense des droits de l'homme au sein de l'UE. En 2000, des cas ont été signalés en Italie, en Grèce et en Espagne.

VICTIMES DE LA VIOLENCE ET DE LA DISCRIMINATION RACIALES

Si l'on prend en considération ces diverses statistiques, l'on se rend compte que des groupes sociaux majeurs sont confrontés à un accroissement du racisme et de la discrimination directs et indirects dans les 15 États membres de l'UE. C'est le cas, notamment, des Roms. Les études menées sur les Roms révèlent la gravité extrême des actes de racisme et d'exclusion dont se rendent coupables non seulement des individus, mais aussi des groupes violents d'extrême-droite, des autorités publiques et des États. En 2000, de tels cas ont été signalés en Finlande, en France, en Allemagne, en Grèce, en Italie, en Irlande et en Espagne.

Les immigrés d'Afrique du Nord, de Bosnie et d'Albanie sont eux aussi de plus en plus la cible d'actes de violence raciste. Les immigrés de pays qui ont l'islam pour principale religion sont particulièrement susceptibles d'être victimes de ce genre de problèmes. Des actes de violence raciale et diverses formes de discrimination à l'égard des musulmans sont signalés dans de nombreux États membres.

Des incidents antisémites continuent à être signalés en Europe. La communauté juive demeure, dès lors, un groupe vulnérable aux actes de violence raciale et aux crimes motivés par le racisme.

LE RACISME ET LES MÉDIAS

Les études des médias réalisées au cours des cinq dernières années sur les différents aspects du racisme et de la diversité culturelle nous livrent une image très diversifiée de la situation au sein des États membres. On observe néanmoins généralement que, dans les médias, le discours raciste est de plus en plus implicite et de moins en moins explicite. Par conséquent, les stéréotypes crus et racistes deviennent rares mais, parallèlement, d'autres vecteurs que la " race " sont utilisées, telles que les impératifs économiques, la différence culturelle, la sécurité et les menaces médicales, définies par rapport à une population " hôte " prétendument homogène sur le plan culturel.

Une autre observation générale concerne l'image des migrants et des minorités ethniques telle qu'elle est reflétée dans les médias. L'absence totale ou quasi-totale des voix des minorités, comparées à celles des institutions publiques, contribue à donner l'impression que les populations migrantes sont essentiellement passives ou victimes. Les médias ont tendance à minimiser la violence raciale. Ceci dit, lorsqu'ils rendent compte de leurs agissements, les médias n'hésitent pas à diaboliser les auteurs d'actes de violence racistes et à les rejeter en marge de la société.

LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION

En 2000, une série d'initiatives ont été prises par les gouvernements et d'autres acteurs des États membres pour lutter contre le racisme et la discrimination au moyen de lois et d'autres mesures.

INITIATIVES LÉGISLATIVES ET INSTITUTIONNELLES DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

L'adoption par les États membres de la directive du Conseil relative à l'article 13 du traité CE a créé le cadre nécessaire à la mise en application de la législation et à la conception de mécanismes institutionnels de lutte contre la discrimination. Dans certains États membres, ces travaux ont commencé. En Grèce par exemple, le Parlement a créé des services gouvernementaux indépendants destinés à protéger et à promouvoir les droits de l'homme en général et le principe de non-discrimination en particulier. En Irlande, la loi sur l'égalité de statut ("Equal Status Act") visant à promouvoir les initiatives égalitaristes est entrée en vigueur. Au Luxembourg, le mandat de la Commission spéciale permanente contre la discrimination raciale a été étendu et une Commission consultative des droits de l'homme a été instaurée. Au Royaume-Uni, la loi sur les droits de l'homme (Human Rights Act) est entrée en vigueur, instaurant ainsi la protection contre toute forme de discrimination fondée sur la religion en Grande-Bretagne. Les modifications apportées à la loi sur les relations entre les races l'étendent à un éventail plus large de fonctions des autorités publiques, telles que la répression, et imposent aux autorités publiques de promouvoir l'égalité entre les races.

La Convention des Nations unies sur les droits de l'homme a été intégralement mise en œuvre en Irlande, la convention sur les langues régionales a été ratifiée en Autriche, et la Suède a adopté la convention sur les langues minoritaires. Une Commission destinée à évaluer la nécessité d'incorporer plusieurs droits de l'homme prévus dans la convention à la législation nationale a été mise en place par le gouvernement danois et, en Suède, des mesures législatives ont été prises pour limiter les activités des organisations néonazies.

POLITIQUES D'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS

On estime que l'adoption de politiques spéciales d'intégration des immigrés est une mesure nécessaire pour garantir l'égalité et prévenir la discrimination raciale/ethnique. Les États membres ayant une longue expérience de l'immigration appliquent effectivement des politiques d'intégration, mais ces dernières mériteraient sans doute d'être actualisées. En Belgique, une réforme du Code de la nationalité assouplissant les conditions d'acquisition de la citoyenneté a été promulguée en 2000. En Allemagne, une Commission pour les migrations ("Zuwanderungskommission") a été mise en place pour coordonner les questions d'immigration et d'intégration, et le nouveau droit à la citoyenneté est entré en vigueur. Par ailleurs, des améliorations ont été apportées aux permis de travail pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. En Espagne, la législation en vigueur concernant la discrimination et l'exclusion sociale a fait l'objet de modifications axées sur les droits civils et sociaux des immigrés établis dans le pays.

En ce qui concerne le marché du travail, l'Autriche a adopté un certain nombre de mesures visant à faciliter et promouvoir l'intégration des immigrés. Au

Danemark, la nouvelle loi sur l'intégration a été modifiée par l'adjonction de règles favorisant le regroupement familial. Le Parlement néerlandais a adopté une loi encourageant les employeurs à diversifier leur recrutement. En Espagne, le Conseil municipal de l'immigration de Barcelone s'efforce de mettre en place des politiques appropriées d'intégration des immigrés.

INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

On a constaté que la plupart des actes de discrimination se produisaient sur le marché de l'emploi et sur le lieu de travail. Parallèlement, divers acteurs prennent des initiatives en vue de lutter contre la discrimination et de promouvoir la diversité culturelle sur le lieu de travail. L'étude de l'EUMC sur les bonnes pratiques fait état d'initiatives s'adressant aux employeurs, aux salariés et aux minorités.

La plupart des États membres peuvent rendre compte de projets coordonnés par le gouvernement, qui visent à lutter contre la discrimination et à faciliter le recrutement des immigrés dans les secteurs public et privé. Par exemple, le gouvernement néerlandais a lancé un plan d'action avec les 15 entreprises les plus importantes du pays auxquelles il offre une formation pour les cadres. Des subventions ou des prix récompensant la diversité culturelle dans le secteur privé sont offerts en Belgique et en Suède. Au Portugal, un projet spécial de diversité culturelle lié au secteur de la santé a été couronné de succès. Des actions antidiscrimination sont mises en oeuvre dans le cadre du recrutement en Suède et un projet spécial sur le recrutement d'ingénieurs internationaux bénéficie d'un soutien.

Toutefois, lorsqu'ils facilitent le recrutement d'immigrés, les employeurs s'efforcent également de prendre les devants pour éviter les protestations de la population majoritaire. Pour cette raison, en France, on fait appel à des médiateurs spéciaux. En Suède, le médiateur a publié un manuel sur les bonnes pratiques en faveur de la diversité culturelle. Au Royaume-Uni, des entreprises se sont fait une spécialité de convaincre des résultats positifs de la diversité.

Dans certains États membres, des associations d'employeurs se réunissent régulièrement pour mettre en commun leurs expériences internationales de la diversité (Finlande, Suède). En outre, les syndicats ont préparé des projets visant à rendre les émigrés plus attractifs pour les employeurs et, dans certains cas, organisent des séminaires d'échanges d'expériences sur les difficultés et les solutions liées à la discrimination et aux conflits. Plusieurs États membres tels que l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni disposent de banques de données sur l'emploi et de lignes d'assistance téléphonique pour les immigrés. Parmi les autres initiatives mises en oeuvre, on trouve des sessions de formation permettant aux immigrés de mieux se préparer pour le marché du travail. Par ailleurs, les ministères et des organismes spécialisés offrent une formation professionnelle aux immigrés. Enfin, des activités de sensibilisation et de formation interculturelle sont mises en oeuvre sous diverses formes et à tous les niveaux, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, dans la plupart des États membres.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

L'éducation et la sensibilisation sont considérées comme des étapes nécessaires et fondamentales pour éviter les préjugés, les attitudes racistes et la discrimination. Des efforts sont consentis dans tous les États membres, mais les accents et modalités varient. En 2000, des activités de formation aux principes des droits de l'homme ont été organisées à l'intention des agents de police (Danemark) et d'autres professions (Belgique). La priorité a également été donnée à la formation à la gestion de la diversité pour diverses professions (Belgique).

Une formation spéciale de sensibilisation visant à faire prendre conscience des causes de l'émigration a été dispensée en Autriche et une journée spéciale de la démocratie et de la tolérance a été instaurée en Allemagne. En Autriche et en Suède, des efforts divers ont été déployés pour attirer l'attention sur l'Holocauste. La formation spéciale à l'intention des enfants immigrés, dispensée dans la langue de la majorité (Grèce, Pays-Bas), ou le soutien accordé aux minorités pour développer leur langue maternelle (Finlande), constituent un autre aspect de l'éducation dans ce domaine.

ACTIVITÉS DE SUIVI DE L'EUMC DANS LES PROCHAINES ANNÉES

L'EUMC salue les initiatives législatives et institutionnelles prises et se réjouit des efforts consentis au sein des États membres et par eux pour lutter contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et la discrimination.

- L'EUMC doit poursuivre ses activités de collecte et d'analyse des données sur le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'antisémitisme dans les domaines de la violence raciale, de l'emploi et de l'enseignement, par le biais des points focaux nationaux du réseau RAXEN et des projets de recherche de l'EUMC.
- Dans le domaine de la législation, l'EUMC va entreprendre une étude de recherche comparative sur les initiatives législatives prises en 2000 concernant le racisme dans les États membres. En outre, il publiera un rapport comparant les législations nationales des États membres avec les directives du Conseil adoptées en vertu de l'article 13, en fournissant un aperçu de la législation des États membres en matière de lutte contre la discrimination fondée sur la race ou le caractère ethnique et sur la religion ou la croyance ;
- Dans le domaine de l'intégration des migrants et des minorités, l'EUMC étudiera les initiatives et les bonnes pratiques/mécanismes institutionnels pour l'intégration des migrants et des groupes ethniques minoritaires au sein des États membres.
- L'EUMC doit réaliser, en se fondant sur les données RAXEN, une étude comparative centrée sur l'accès aux possibilités d'emploi et aux pratiques discriminatoires sur le lieu du travail. Par ailleurs, il doit prendre des initiatives en vue de lutter contre les phénomènes racistes et discriminatoires;
- En ce qui concerne les médias, l'EUMC suivra tant les recommandations de la conférence sur les médias organisée à Cologne en 1999 que celles qui ont été formulées dans le cadre du volet médiatique de la Conférence européenne contre le racisme organisée à Strasbourg en 2000. L'EUMC doit poursuivre sa coopération avec les organisations de médias et les réseaux de minorités ethniques et d'immigrés dans

- les États membres et organiser un atelier sur les médias en 2002.
- Dans le domaine de l'éducation, l'EUMC réalisera une étude comparative sur la base des données collectées par le réseau RAXEN, cette étude envisagera différents aspects de la discrimination raciale, ethnique, religieuse et culturelle, et portera sur la formation à la sensibilisation, la formation professionnelle dans le domaine de l'intégration et de la diversité.

GRANDES INITIATIVES ET ACTIONS DE L'EUMC EN 2000

RAXEN

Une des tâches essentielles de l'EUMC consiste à développer et coordonner un réseau d'information européen sur le racisme et la xénophobie (RAXEN). Ce réseau d'information se composera d'offices nationaux de coordination ou de points focaux nationaux, à raison de un dans chaque Etat membre. Les points focaux sont les points de contact de l'EUMC pour la collecte d'informations.

En 2000, des points focaux nationaux RAXEN ont été établis dans sept Etats membres (Autriche, Finlande, Allemagne, Grèce, Irlande, Pays-Bas et Royaume-Uni) à l'issue d'une procédure d'appel d'offres.

Dès cette même année, les points focaux nationaux ont réalisé une étude baptisée " exercice d'inventaire ", en vue de fournir des informations sur les organisations déployant des activités dans ce domaine et sur les caractéristiques de ces activités au cours des cinq dernières années. Le résultat de l'étude a été mis à disposition sur le site web de l'EUMC: [http://: eumc.eu.int](http://eumc.eu.int) En 2000, l'EUMC a lancé un deuxième appel d'offres en vue d'implanter des points focaux nationaux dans tous les Etats membres.

En vue de soutenir l'EUMC avant la mise en place de RAXEN, un réseau de recherche baptisé " Rapid Response and Evaluation Network " (Raren = réseau d'évaluation et de réaction rapides) a été mis en place en 2000. Les experts de Raren ont été sélectionnés dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres. Les participants au réseau Raren ont fourni à l'EUMC des informations sur leur expérience professionnelle en réponse à un questionnaire détaillé concernant leur statut de scientifique et d'expert dans leur propre pays.

TABLES RONDES NATIONALES ET EUROPÉENNES

Des tables rondes sur le racisme et la xénophobie rassemblent des partenaires clés issus des milieux des partenaires sociaux, de la recherche, des pouvoirs publics, des ONG et d'autres groupements associés à la lutte contre le racisme et la xénophobie. L'EUMC compte parmi ses tâches principales de faciliter et d'encourager l'organisation à intervalles réguliers de tables rondes dans les Etats membres. En 2000, des tables rondes ont été organisées dans sept Etats membres: l'Autriche, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, le Portugal et le Royaume-Uni. Plusieurs thèmes ont été discutés : la mise en oeuvre sur le plan national des directives de l'Union européenne relatives aux mesures antidiscrim-

ination, les modèles d'intégration, les bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation, la coopération avec l'EUMC et le développement du réseau RAXEN.

L'EUMC a organisé et accueilli la première table ronde européenne en juin 2000, à Vienne. Au cours de cette réunion, des mesures clés ont été identifiées en vue de renforcer le réseau de tables rondes dans les Etats membres et d'évoluer vers une approche commune, en particulier en ce qui concerne les nouvelles directives communautaires.

PROJETS DE RECHERCHE DE L'EUMC

En plus d'établir des réseaux et de réunir des données, l'EUMC a pour mission d'analyser les phénomènes et les manifestations du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme. En vue d'honorer ce volet particulier de son mandat, l'EUMC initie des projets de recherche. En 2000, quelque onze projets de recherche étaient en cours, la plupart d'entre eux seront finalisés et publiés en 2001.

Racial Violence and Crime Statistics (Violence raciale et statistiques criminelles), visant à identifier les critères et définitions utilisés pour mesurer la violence raciale au sein des Etats membres, à décrire la situation au sein des Etats membres au cours de la période 1995-2000 et à formuler des recommandations en vue d'améliorer la comparabilité des données.

The Socio-economic situation for Migrants and Minorities (La situation socio-économique des migrants et des minorités), visant à décrire la situation de la population des Etats membres au cours de la période 1995-2000 en ce qui concerne le marché du travail, le logement, l'éducation et la santé, et à comparer le groupe démographique majoritaire avec les migrants et les minorités.

Racism and Diversity in the Mass Media (Racisme et diversité dans les médias), visant à décrire les recherches sur les médias réalisées dans les Etats membres au cours de la période 1995-2000.

Mainstreaming Cultural Diversity (Intégration de la diversité culturelle) au travail, visant à identifier et à décrire des initiatives de promotion de la diversité culturelle sur les lieux de travail dans les Etats membres au cours de la période 1995-2000.

Majority populations' attitudes towards Migrants and Minorities (Attitudes des groupes démographiques majoritaires envers les migrants et les minorités), visant à appréhender les attitudes du groupe démographique majoritaire dans les Etats membres et à établir les différences et similarités par rapport aux données établies en 1997.

Anti-discrimination legislation (Législation antidiscrimination), visant à comparer les législations nationales existantes dans les Etats membres avec les directives du Conseil établies en vertu de l'article 13.

Charter of Political Parties for a non-racist Society (Charte des partis politiques pour une société exempte de racisme), visant à contrôler la mise en application de la charte établie par les partis politiques des Etats membres, et à faciliter l'échange de bonnes pratiques.

Intercultural education (Education interculturelle), visant à présenter une vue d'ensemble des initiatives dans le domaine de la forma-

tion interculturelle au sein des Etats membres et à dresser un guide de référence des documents et sites web disponibles destinés aux enseignants et au public.

Islamic communities (communautés islamiques), visant à identifier, documenter et comparer les approches de la lutte contre la discrimination pour motif religieux dans cinq villes des Etats membres (Aarhus, Danemark; Bradford, RU; Mannheim, Allemagne; Rotterdam, Pays-Bas et Turin, Italie).

Roma - women and health (Roms - population féminine et situation sanitaire), visant à assurer le suivi de données figurant dans le rapport de l'OHCNM concernant l'accès de ce groupe démographique au système public de soins de santé au sein des Etats membres et dans les pays candidats. Ce projet a été mis en oeuvre en coopération avec l'OSCE et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).

Racism in football on the Internet (le racisme dans le football et sur l'internet), visant à déterminer dans quelle mesure l'internet est mis à profit pour la diffusion de messages et de littérature racistes et xénophobes sur des sites intéressant les amateurs de football. Cette étude est réalisée en coopération avec l'organisation italienne UISP (Unione Italian Sport Per Tutti) et ERIN, une société internet basée au Luxembourg.

INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

L'intérêt général des médias pour le travail et les activités de l'EUMC a été très important tout au long de l'année. Dans l'ensemble, l'EUMC a participé à environ 100 interviews à la télévision et à la radio dans toute l'Europe. En outre, plus de 1 500 articles ont été consacrés à l'Observatoire et à ses activités dans des journaux, magazines et bulletins, principalement dans les États membres de l'UE, mais également dans d'autres régions du monde, et même au Japon.

Deux grandes conférences de presse ont couvert l'inauguration officielle de l'EUMC et la présentation de son rapport annuel 1999. De plus, l'EUMC a publié 21 communiqués de presse au cours de l'année. Ceux-ci traitaient principalement des activités et des résultats du travail de l'EUMC et du problème de la sensibilisation au besoin de tolérance et de vigilance en Europe en matière de racisme et de xénophobie.

L'EUMC a demandé à être présent en tant que partenaire ou participant actif lors de plusieurs conférences consacrées au racisme et à la xénophobie. Pour prendre quelques exemples, des représentants de l'EUMC ont participé au Forum des médias européens "Media and the Far Right", à Bruxelles, au mois de mai, au séminaire du Prix Europa Iris 2000 "Multi-vision on Television", à Berlin, au mois d'octobre, à la Conférence européenne contre le racisme à Strasbourg, au mois d'octobre, à la conférence médiatique CivisEurope à Bruxelles, au mois de novembre et à des événements et conférences organisés par les présidences portugaise et française en 2000.

COOPÉRATION AVEC DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'EUMC a renforcé ses relations avec les institutions communautaires, en particulier le Parlement européen, le Conseil des ministres et la Commission européenne. Il a pour objectif de renforcer et de développer les initiatives de l'Union européenne concernant le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme.

FONDATEMENTS PRIVÉES EUROPÉENNES

L'EUMC développe un projet commun avec le Centre européen de fondations: "Combattre le racisme et la xénophobie: un inventaire des activités des fondations européennes". En 2000, un inventaire des spécialisations des différentes fondations a été finalisé et mis à disposition. Cet inventaire présente des informations précises sur les activités déployées par les fondations privées dans le domaine de la lutte contre le racisme et de l'encadrement de la diversité culturelle.

CONFÉRENCE MONDIALE DES NATIONS UNIES CONTRE LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE ET L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE

L'EUMC a joué un rôle prépondérant dans le cadre de la conférence européenne organisée à Strasbourg, en octobre 2000, en vue de la préparation de la conférence mondiale.

L'Observatoire a produit des propositions pour chacun des quatre groupes de travail: Ces documents portaient sur la législation, les politiques et pratiques, l'éducation et la sensibilisation, l'information, la communication et les médias. En outre, l'EUMC a participé à la réunion préparatoire de la Conférence mondiale à Genève.

INAUGURATION OFFICIELLE

L'inauguration officielle de l'EUMC a eu lieu les 7 et 8 avril 2000 au Centre des congrès Hofburg à Vienne. Elle a pris la forme d'une cérémonie d'inauguration, diffusée en direct à la télévision autrichienne, suivie du Forum de Vienne - une conférence sur la politique et le racisme - et d'une conférence de presse.

COMMISSION DES "TROIS SAGES"

Lorsque le nouveau gouvernement autrichien a été mis en place en février 2000, 14 pays de l'UE ont décidé d'imposer des mesures bilatérales spéciales à l'Autriche. En juin, les 14 Etats membres ont décidé de demander, par le biais de la présidence portugaise, au président de la Cour européenne des droits de l'homme de nommer un comité de "sages" afin d'établir un rapport sur "l'engagement du gouvernement autrichien envers les valeurs européennes communes".

Le rapport final a été transmis à la présidence française lors d'une réunion à Paris le 8 septembre. Dans le dernier paragraphe de ce rapport, la Commission recommandait de renforcer les activités de l'EUMC. Les auteurs du rapport invitaient les 14 pays de l'UE à révoquer les mesures bilatérales imposées à l'Autriche, ce qui a été fait après une consultation des chefs d'État et de gouvernement le 12 septembre 2000.

SOURCES D'INFORMATION

PUBLICATIONS DE L'EUMC

- **Situation of Islamic Communities in five European Cities** (La situation des communautés islamiques de cinq villes européennes) - Rapport sur des exemples d'initiatives locales. (EN, 2001)
- **Funding Minorities and Multiculturalism in Europe**: (Aide aux minorités et au multiculturalisme en Europe): Activités de lutte contre le racisme et pour l'égalité dans la diversité - Répertoire sur la lutte contre le racisme et la xénophobie (EN, 2001)
- **Attitudes towards minority groups in Europe** (Attitudes envers les groupes minoritaires en Europe) - Etude Eurobaromètre comprenant une analyse et un rapport technique. (EN, 2001)
- **Rapport annuel 1999** - (EN, FR et DE, 2000)
- **Rapport annuel 1999 Résumé** - (dans toutes les langues)
- **Vienna Forum** (Forum de Vienne) - Allocutions prononcées lors de l'inauguration officielle de l'EUMC et dans le cadre de la conférence du Forum de Vienne (EN, 2000)
- **Vous pouvez contribuer** à une meilleure compréhension réciproque et participer à la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme. (EN, FR et DE, 1998)
- **Cultural Diversity against Racism** - (Combattre le racisme par la diversité culturelle) documentation de la Conférence européenne sur les médias de Cologne (EN et DE, 1999)
- **Rapport annuel 1998 1ère partie** - " Une âme pour l'Europe ": Les activités de l'EUMC. (EN, FR et DE, 1999)
- **Rapport annuel 1998, 2e partie** - Faire face aux réalités: La situation dans les États membres. (EN, FR et DE, 1999)
- **Rapport annuel 1998 Résumé** - (dans toutes les langues)
- **Equal Voices** - magazine d'information de l'EUMC (EN en version papier, FR et DE sur le site de l'EUMC)
- **EUMC-News-Letter** - bulletin d'information de l'EUMC (EN)
- **Informations générales** - Feuillet d'information (EN, FR et DE)

COMMUNICATION SUR L'INTERNET

L'internet permet d'accéder directement 24 heures sur 24 aux actualités et informations de l'EUMC et le nombre de visiteurs de son site a rapidement augmenté en 2000, en particulier après l'inauguration officielle de l'EUMC en avril. Au total, plus de 1,1 million de visiteurs ont été enregistrés sur le site web de l'EUMC.

L'EUMC prévoit une utilisation accrue du site web et, au second semestre 2001, un nouveau site restructuré et plus convivial sera lancé pour permettre d'accéder à des éléments clés tels que les actualités de l'EUMC, ses projets, ses recherches, la législation, les bonnes pratiques et l'évolution actuelle dans les 15 États membres.

CONSEIL DE DIRECTION ET BUREAU EXÉCUTIF

Le conseil d'administration prend les décisions relatives aux activités de l'Observatoire et à son budget annuel. Il assure également la diffusion du rapport annuel, ainsi que de ses conclusions et des avis des experts. Le conseil d'administration compte 18 membres indépendants: il s'agit de personnes indépendantes, désignées par chacun des États membres de l'UE, et de représentants du Parlement européen, du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, à raison d'un représentant par institution. Chaque membre dispose d'un suppléant, nommé de manière identique. La composition du conseil d'administration en 2000 était la suivante:

	MEMBRE	SUPLÉANT
Autriche	Anton Pelinka/ Stefan Karner	Stefan Karner/ Peter Scheer
Belgique	Johan Leman	Jean Cornil
Danemark	Ole Espersen	Morten Kjaerum
Finlande	Kaarina Suonio	Tom Sandlund
France	Jean Kahn	Martine Valdes-Boulouque
Allemagne	Uta Würfel	Barbara John
Grèce	Petros Stangos	Perikles Pangalos
Irlande	Mervyn Taylor	Mary Flaherty
Italie	Francesco Margiotta Broglia	Diego Ungaro
Luxembourg	Nic Klecker	Edouard Wolter
Pays-Bas	Ed van Thijn	Paul B. Cliteur
Portugal	Pedro Bacelar de Vasconcelos	Esmeraldo de Azevedo
Espagne	Juan de Dios Ramirez-Heredia	Joaquin Alvarez de Toledo
Suède	Stéphane Bruchfeld	Lena Berggren
Royaume-Uni	Robert Purkiss	David Weaver
Parlement européen	William Duncan	Jürgen Micksch
Conseil de l'Europe	Joseph Voyame	Jenö Kaltenbach
Commission européenne	Odile Quintin	Adam Tyson

Le mandat des membres du conseil d'administration est de trois ans et peut être renouvelé une fois. Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an. Chaque membre dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers.

Le bureau exécutif se compose de cinq membres, à savoir: Jean Kahn, président; Bob Purkiss, vice-président; Anton Pelinka, membre élu par le conseil d'administration; Joseph Voyame, membre désigné par le Conseil de l'Europe; Odile Quintin, représentante de la Commission européenne.

